

COMMUNE de
LA CHAPELLE DES
FOUGERETZ

Arrêté 2024 n° 11
Permis de Construire Maison
Individuelle

Demande déposée le : 15/11/2023
Demande affichée le: 15/11/2023

N° PC 35059 23
M0064

Par :	Madame AMORY Florence
Demeurant à :	12 rue du Champ Marqué 35760 SAINT-GREGOIRE
Pour :	construction d'une maison individuelle
Sur un terrain sis à :	26 rue Grand Champ Lot 74 - les Coteaux de la Viennais Sud

Surface de plancher :	108,54 m ²
Nb de logements :	1

Destination :
Habitation

Objet :

CLASSEMENT SANS SUITE

Madame,

Par lettre en date du 22/11/2023 vous me faites part de votre souhait d'abandonner les travaux faisant l'objet de la demande enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

En conséquence et conformément à votre demande le **dossier est classé SANS SUITE**.

Vous trouverez, ci-joint en retour sous ce pli, votre dossier de demande d'autorisation.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

LA CHAPELLE DES FOUGERETZ, Le 02/01/24

L'Adjointe à l'aménagement durable du territoire,

Natacha BLANC



INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. À cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux, par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.